

Salles communales

Les salles ne seront pas autorisées à la location jusqu'à la fin du mois d'août (à l'exception des associations riviéroises habituelles). Reprise des locations dès le mois de septembre en fonction des mesures sanitaires.

Activités aquatiques

Baignade en milieu naturel : La baignade est autorisée et surveillée dans les bassins flottants modulaires **du 1 juillet au 31 août 2020** : tous les jours de la semaine, de 14 h 30 à 19 h 00.

Aqua-Parc : Structures gonflables aquatiques et terrestres. Toboggan, trampolines, pyramides... sont installés sur la rivière. Maîtres nageurs et gilets de flottaison assurent une sécurité optimale. Des paddles et des canoës sont en location. Coin détente et vente de boissons et glaces sont aussi de la partie !

Marché de Pays 2020

En raison des mesures sanitaires actuelles, le marché de pays aura lieu **chaque lundi à compter du 13 juillet et jusqu'au 24 août**, de 18h00 à 21h00, sans mise à disposition de tables et chaises, ni animation (pour le moment...).

Animations estivales

Baignade interdite : Cette année, les organisateurs du festival proposent un rendez-vous **les 12 et 13 septembre** à Aiguelèze !



Festivités : La fête du village et un apéro concert seront organisés conjointement entre la nouvelle association « Festi'river » et l'APE :
- **le 11 septembre** (soirée APE ouverte à tous)
- **les 12 et 13 septembre** (Festi'river)

Ces manifestations se dérouleront au village !

Assainissement non collectif

Contrôle des installations individuelles, ceci ne concerne pas les habitations raccordées au réseau collectif des eaux usées. Les lois sur l'eau depuis 2006 et sur l'environnement depuis 2010 imposent aux communes de procéder au contrôle de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif présentes sur le territoire afin de s'assurer que les installations d'assainissement existantes garantissent un niveau acceptable de protection du milieu naturel. Conformément aux obligations qui lui incombent, la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet compétente en la matière doit procéder au minimum à des contrôles tous les 10 ans.

À partir du 15 juillet prochain si votre habitation est équipée d'un assainissement individuel, vous recevrez un premier courrier dans votre boîte aux lettres vous invitant à prendre contact avec l'entreprise ST2D qui est le prestataire en charge de réaliser le contrôle de ces installations. Une fois que le rendez-vous sera conclu, c'est M. Lucas MERIAU technicien de la société ST2D qui interviendra pour vérifier les dispositifs. Nous vous demandons d'ores et déjà de lui réserver le meilleur accueil.

La commune de Rivières se tient à votre disposition pour vous apporter toutes les informations qui vous sembleraient nécessaires.

Quelques rappels de réglementation...



Chuuut !!!



L'été est là, les travaux de bricolage et entretien du jardin reprennent...

Les travaux bruyants sont autorisés uniquement aux horaires suivants :

Du lundi au vendredi :
9 h à 12 h / 14 h à 20 h

Le samedi :
9 h à 12 h / 15 h à 20 h

Le Dimanche et jours fériés :
10 h à 12 h

Le chien, son maître, la loi La divagation

- « Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité » (Art. L.211-19-1 du code rural).
- Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau :
 - n'est plus sous la surveillance effective de son maître
 - se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel
 - qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres.



Le mot du Maire...

Chères Riviéroises, Chers Rivierois,

Au nom du Conseil Municipal et de moi-même, permettez moi de vous remercier de la confiance que vous nous avez témoignée en nous donnant la possibilité de faire un nouveau mandat et en permettant à de nouveaux conseillers de pouvoir travailler pour le développement et le bien-être de la Collectivité et de ses habitants. C'est un grand honneur que vous nous faites et nous ferons en sorte de nous montrer dignes de cette confiance renouvelée.

En tant que Maire, je veux vous dire ma fierté et ma reconnaissance de voir ces élus travailler main dans la main, mobilisés comme jamais, pour agir au plus près de vos besoins et servir l'intérêt général de notre commune.

Je tiens à remercier les conseillers qui ont consacré de leur temps et de leurs forces dans les mandats municipaux précédents.

*Avant notre réélection, nous nous étions engagés à plus communiquer. C'est ce que nous faisons avec ce premier numéro d'actualité « RIV'INFOS ». Pour garder un lien étroit avec vous, nous avons aussi décidé de vous proposer une adresse mail spécifique **rivinfos@orange.fr** qui nous permettra de communiquer et de rester en contact, car nous sommes à votre écoute. Si vous souhaitez, également, recevoir notre newsletter, il suffit de transmettre votre adresse mail, à la commission de communication.*

Nous avons procédé à la distribution des masques lavables. Le taux de distribution est quand même très important, le « bouche à oreille » a fonctionné. Ils sont désormais disponibles en mairie et nous assurerons, sur demande, la distribution.

L'été arrive et nous espérons retrouver, pour le bien de tous, les espaces de loisirs et festifs, afin de partager le bien vivre à RIVIERES qui nous a manqué.

Je vous remercie de votre attention et vous espère tous en bonne santé.

Le maire

Christophe HERIN

Permanence des élus

Le mardi après-midi
Ou
le samedi matin sur RDV

Contacts mairie :

Tél : 05 63 41 72 65

Mail : rivieres.mairie@wanadoo.fr

Site internet :
www.mairie-rivieres.com

Facebook :
www.facebook.com/mairiederivieres

Adresse postale :
Mairie de Rivières
Le Bourg
81 600 RIVIERES

Contact commission communication :

rivinfos@orange.fr

Horaires mairie pour juillet et août :

Lundi : 15 h 00 - 17 h 00
Mercredi : 10 h 00 - 12 h 00
Vendredi : 10 h 00 - 12 h 00

De nouveaux horaires d'ouverture au public seront mis en place dès septembre.

Présentation de la nouvelle équipe municipale



Retour sur le scrutin du 15 mars

C'est alors que deux listes s'opposaient au début de la crise sanitaire, que le bureau de vote a été soumis à une avalanche de mise en place de conditions sanitaires.

Les riviéroises et les riviérois appelés à l'urne ont voté...

Le détail en chiffres :

- Nombre d'électeurs inscrits : 747
- Nombre de votants : 444
- Suffrage exprimés : 419

- LISTE 1 -
« MAINTENANT UN ELAN POUR RIVIERES »
Liste conduite par Marie-Christine BERMES

Nombre de voix obtenues : 89

- LISTE 2 -
« ENSEMBLE POUR RIVIERES »
Liste conduite par Christophe HERIN
Maire sortant

Nombre de voix obtenues : 330

Conseillers communautaires :

Les élus représentant la commune au sein de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet sont :
Monsieur HERIN Christophe et Madame BRILLANT Marie-Thérèse.

Exécutif

Maire



Christophe
HERIN

1er Adjoint



Jean-Claude
MAUREL

2ème Adjoint



Marie-Thérèse
BRILLANT

3ème Adjoint



Daniel
DON

4ème Adjoint



Jessica
MARTIN

Conseillers municipaux



Christine
ANGLADE



Marie-Christine
BERMES



Valérie
BOUAT



Hervé
CASAGRANDE



Eva
CASTANER



Guy
CHOPO



Myriam
FERRET



Cyril
MANEN



Michel
PRADEL



Béatrice
ROBERT

Les élus vous remercient de votre confiance...



De juin à août 2020...

Pensez à réserver vos vélos à assistance électrique !

Les déplacements à vélo représentent une réelle alternative aux trajets en voiture sur les courtes distances. La diminution des émissions de gaz à effet de serre liées aux transports est un enjeu fort dans la dynamique globale de réduction de notre impact sur le changement climatique. Aussi, dans le but de promouvoir l'utilisation du vélo pour certains trajets du quotidien ou de loisirs, la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, en partenariat avec les communes volontaires, propose aux habitants du territoire de leur prêter des vélos à assistance électrique pour tester ce nouveau mode de déplacement. **Si vous habitez la commune de Rivières, vous pouvez donc emprunter gratuitement un vélo pour une durée d'1 semaine, renouvelable une fois.** De nombreuses communes de l'agglomération étant intéressées et le nombre de vélos disponibles étant limité, cette proposition est pour le moment valable sur une période de 3 mois : de juin à août 2020.

Pour formaliser le prêt, l'emprunteur devra signer un contrat de prêt et fournir les documents suivants :

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Une attestation d'assurance habitation – responsabilité civile en cours de validité au nom de l'emprunteur,
- Une photocopie recto-verso de la pièce d'identité,
- Un chèque de dépôt de garantie de 300€ (à l'ordre du trésor public) non encaissé et restitué à la remise du vélo en bon état.

La commune dispose de 2 vélos (1 pour les personnes mesurant entre 1.60m et 1.70m et 1 pour les personnes de 1.70 m et plus).

Les vélos sont fournis avec 2 antivol et 1 casque. Des accessoires tels que sacoche, panier et siège enfants peuvent être prêtés sur demande au moment de la réservation du vélo.

Il est important de rappeler que chaque emprunteur est entièrement responsable du vélo, des accessoires et de son utilisation durant la durée du prêt et devra rembourser toute dégradation constatée au retour du vélo.

Si vous souhaitez profiter de ce prêt, n'hésitez pas à contacter la mairie !

Prévention Covid-19

Coronavirus COVID-19

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

Plateforme téléphonique d'information :
0 800 130 000 (appel gratuit)

En cas de fièvre, toux, difficultés à respirer, au retour d'une zone touchée par le virus, composez le 15

#TousMobilises Coronavirus COVID-19

Les gestes barrières à adopter

- Lavez-vous très régulièrement les mains
- Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir
- Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le
- Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades
- Respecter une distance de 1 mètre

Si vous n'avez pas pu bénéficier de masque, veuillez nous contacter.